# 

* Date : 29-09-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004731516
* Author :

Par jugement du 20 septembre 2004, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur citation, la faillite de la S.P.R.L. Optique Salmon, établie et ayant son siège social à 4100 Seraing, rue de Rotheux 68, R.C. Liège 143658, pour l'exploitation d'un commerce de détail en articles d'optique, d'acoustique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0423.784.783.
Curateurs : Mes Pierre Henfling, et François Minon, avocats à 4000 Liège, rue Charles Morren 4.
Juge-commissaire : M. Philippe Henry.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, ilôt Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances : le mardi 9 novembre 2004, à 9 h 30 m, salle des faillites (cabinet du greffier en chef au 3
e étage).
Pour extrait conforme : le greffier, chef de service, (signé) J. Tits.